

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : Janvier, février et mars 2026

Nom du fournisseur	Description du contrat	Date	Montant du contrat (\$)
	Aucuns frais en publicité ou en promotion n'ont été comptabilisés pendant la période.		

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.